

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 14 mars 2023 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivantes :

Site visé par la demande : futur 16, rue Lamarche

Nature et effets de la demande :

Cette demande de dérogations mineures concerne un projet de construction d'une habitation unifamiliale jumelée et vise à:

- Permettre un empiétement de l'escalier arrière donnant accès au rez-de-chaussée, à 4,13 mètres de la ligne arrière, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit une marge maximale de 6,6 mètres;
- Permettre un rapport espace bâti/terrain de 0,31 alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit un rapport maximal de 0,30;

Lors de ladite séance du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande, sur place à l'hôtel de ville ou en complétant le formulaire de questions du public disponible sur la page de diffusion de la séance à l'adresse suivante : <https://www.ville.delson.qc.ca/fr/seances-du-conseil/questions-du-public/>.

Il est également possible de transmettre ses commentaires par écrit, à tout moment avant la séance, et ce, par courriel à l'adresse électronique greffe@ville.delson.qc.ca ou par courrier déposé à l'hôtel de ville. Le greffier fera la lecture aux membres du conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

Donné à Delson, ce 23 février 2023.

Me Luc Drouin
Greffier